



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 6 octobre 2020

### Listes noires : curafutura salue la suppression d'un outil inutile

Procédure de consultation : les listes noires peuvent péjorer l'accès aux soins et engendrent un travail administratif important

***curafutura salue la suppression des listes noires de mauvais payeurs tenues par certains cantons. La révision de la loi sur l'assurance-maladie mise en consultation abolit un outil qui peut compromettre l'accès aux soins, sans avoir démontré son efficacité dans le recouvrement des créances. La révision résout aussi le problème posé par les primes impayées des mineurs. Ces dettes peuvent aujourd'hui être transférées aux jeunes lorsqu'ils atteignent leur majorité. La révision prévoit que les parents en restent les seuls débiteurs.***

Cela fait plusieurs années que curafutura est sceptique en regard des listes noires de mauvais payeurs de primes. Celles-ci engendrent un surcroît de travail administratif, autant pour les assureurs que pour les cantons, sans avoir démontré leur utilité. En outre, les listes noires peuvent compromettre l'accès aux soins de certains assurés. Leur suppression est donc la bienvenue. La proposition de minorité visant à conserver la possibilité d'établir des listes noires, à condition de définir précisément la notion de médecine d'urgence n'est pas judicieuse et créerait de nouveaux problèmes : il convient de la rejeter.

De même, curafutura considère problématique le transfert automatique d'un assuré ayant un acte de défaut de biens dans un modèle d'assurance restreignant le libre choix du prestataire. Cela modifierait la structure de risque des collectifs d'assurés ayant opté librement pour ces modèles et les pénaliserait injustement.

### Primes non payées des mineurs

A l'heure actuelle, les dettes résultant du non-paiement des primes d'un mineur peuvent lui être transférées lorsqu'il atteint la majorité. Cela va à l'encontre du bon sens et aboutit à des situations dans lesquelles de jeunes adultes sont poursuivis après coup pour des montants qui n'ont pas été payés par leurs parents. curafutura salue donc la révision, qui permet d'assurer que les parents restent les seuls débiteurs des montants impayés lorsque les enfants dont ils avaient la charge étaient mineurs.

### Reprise des créances par les cantons

curafutura regrette que sur ce point la modification de loi n'introduise pas de règle unitaire au niveau suisse, mais que plusieurs règles coexisteront. De plus, le pourcentage de 90 % pour la prise en charge des créances de la part du canton est trop bas. Ce pourcentage n'est pas suffisant pour couvrir les coûts et entraînerait une hausse des primes. curafutura estime qu'il est nécessaire de revoir ce pourcentage à la



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

hausse et de le fixer à 92%.

**Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch)*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**